ascend.

Contribution à la consultation publique sur le référentiel Label ISR capital-investissement

Bordeaux, Paris, le 18 novembre 2026

Qui nous sommes et pourquoi nous contribuons

Ascend soutient le projet de référentiel et propose des ajustements centrés sur un point : la production des données ESG par les participations, majoritairement des PME et des ETI non cotées.

Ascend (siège à Bordeaux, équipes à Paris, créée en 2021) édite Harnest, un ERP des données extra-financières. La plateforme couvre 12 référentiels ESG et 4 000 points de données (dont les ESRS, le VS, les indicateurs PAI du règlement SFDR, le bilan carbone et le devoir de vigilance). Elle s'appuie sur Mistral AI et sur un hébergement en France, chez nos partenaires Scaleway et Outscale de Dassault Systèmes. Nos utilisateurs sont des entreprises qui collectent, contrôlent et publient leurs données, souvent à la demande de leurs investisseurs, de leurs banques ou de leurs donneurs d'ordre.

Nous répondons donc du point de vue des entreprises financées et de leurs outils. Nous observons chaque jour ce qu'une demande d'indicateur coûte à une PME : le temps du dirigeant et du directeur financier, le recours à des estimations, des questionnaires divergents d'un actionnaire à l'autre.

Appréciation générale

Le projet tient compte de la spécificité du capital-investissement : influence directe sur les participations, dialogue au sein du conseil d'administration, plans d'amélioration suivis dans la durée. Nous approuvons trois choix en particulier :

- l'exigence d'un indicateur par participation avec une cible à 3 ans, qui rend le progrès mesurable entreprise par entreprise ;
- la référence explicite au standard VS pour le choix des indicateurs (critère 3.1) ;
- le bilan carbone de toutes les participations, scope 3 inclus, avec un suivi des plans de transition (annexe 4).

Notre principale réserve porte sur la charge de données. Depuis la révision de la CSRD par l'Omnibus, la plupart des PME et ETI financées par le capital-investissement ne publieront pas de rapports de durabilité réglementés. Les exigences du label deviennent alors leur principale source de données ESG. Une participation détenue par plusieurs fonds, et financée par une banque, reçoit aujourd'hui plusieurs questionnaires aux définitions différentes pour des données proches.

Le référentiel peut réduire ce coût sans baisser ses exigences, à trois conditions : un socle de données commun aligné sur VS, des règles explicites sur la qualité des données (mesurée, estimée, vérifiée) et des règles de recalcul des années de référence. Nos propositions détaillées suivent.

Observations critère par critère

Nous proposons 13 ajustements, classés dans l'ordre du référentiel. Aucun n'abaisse un seuil ; la plupart précisent la donnée attendue et sa qualité.

Critère	Constat	Proposition d'Ascend
1.1 Objectifs et double matérialité	La cohérence avec la double matérialité est exigée, mais une PME non soumise à la CSRD n'a pas d'analyse de matérialité formalisée.	Reprendre l'analyse de la double matérialité de la participation lorsqu'elle existe ; à défaut, admettre une matérialité sectorielle, documentée par la société de gestion et revue avec le dirigeant.
1.2 Rémunération	La « part significative » de critères ESG n'est pas définie.	Donner un seuil indicatif, ou exiger la publication de la part retenue et de sa méthode, pour rendre les fonds comparables.
2.1 Analyse préalable	Le contenu minimal de la due diligence ESG varie d'un fonds à l'autre.	Publier une liste minimale de points de données pré-investissement, fondée sur le module de base VS, les exclusions de l'annexe 5 et les données climat de l'annexe 4. Le plan des 100 jours reprend ces mêmes points afin d'assurer la continuité avec le suivi annuel.
2.1 Controverses	Les fournisseurs de données couvrent mal les PME non cotées.	Inscrire parmi les sources attendues les déclarations de la participation (contentieux, incidents, alertes internes) et la presse régionale, avec une attestation annuelle du dirigeant.
2.2 Données et moyens	La liste des sources porte sur les fournisseurs, pas sur la collecte directe auprès des participations.	Reconnaître la collecte directe comme source à part entière, à condition de disposer d'une piste d'audit : auteur, date, justificatif et historique des modifications de chaque donnée.
3.1 Indicateur par participation	Le choix est libre, ce qui multiplie les définitions pour une même participation détenue par plusieurs fonds.	Recommander de choisir l'indicateur parmi les points de données VS, et inciter les co-investisseurs à retenir le même indicateur.
3.1 Cible à 3 ans	La première année de données d'une PME repose souvent sur des estimations ; une mesure plus précise peut révéler	Exiger un recalcul de l'année de référence en cas de changement de méthode ou de périmètre (selon la logique du GHG Protocol) et distinguer, dans le suivi, l'effet de la méthode de l'effet réel.

Critère	Constat	Proposition d'Ascend
	une progression ou une régression.	
4.1 Engagement	Le référentiel cite le pacte d'actionnaires pour le point ESG annuel et le bilan carbone.	Ajouter à cette clause un engagement de fournir, chaque année, un socle de données au format numérique ouvert, réutilisable par tous ses actionnaires et prêteurs.
5.1 Communication	L'inventaire et les indicateurs sont publiés, sans format imposé.	Recommander une publication dans un format structuré et lisible par machine, compatible avec les travaux européens sur le point d'accès unique (ESAP).
6 Suivi des performances	L'évolution sur 3 ans est publiée sans indication de la qualité des données.	Publier, pour chaque indicateur, la part de données mesurées, estimées et vérifiées par un tiers.
Annexe 3 Indicateurs PAI	Plusieurs PAI sont peu pertinents pour une PME, et leurs définitions diffèrent parfois de celles de VS.	Publier une table de correspondance PAI / VS tenue à jour par le comité, et signaler les PAI sans équivalent VS.
Annexe 4 Bilan carbone et scope 3	Un scope 3 complet est coûteux pour une PME, et les méthodes monétaires et physiques donnent des résultats peu comparables.	Adopter une méthode monétaire la première année, puis exiger le passage aux données physiques pour les postes majeurs au premier renouvellement ; publier la part du scope 3 calculée en ratios monétaires. Proposer, pour les PME à fort impact, un modèle de plan de transition simplifié, fondé sur la méthode ACT de l'ADEME.
Annexe 5 Exclusions	Le calcul en part de chiffre d'affaires repose sur une ventilation que la PME ne publie pas.	Faire reposer la preuve sur une déclaration annuelle signée du dirigeant, intégrée à la collecte, avec la ventilation du chiffre d'affaires par activité (code NACE).

Proposition : un socle de données commun détenu par la participation

Nous proposons que le comité définisse, en annexe du référentiel, un socle de données ESG que toute participation d'un fonds labellisé produit une fois par an et partage avec l'ensemble de ses actionnaires et financeurs.

Ce socle réunirait :

- le module de base VS ;
- les données de l'annexe 4 (bilan carbone, plan de transition, secteur à fort impact) ;
- les données de l'annexe 5 (ventilation du chiffre d'affaires, attestation d'exclusion) ;
- les PAI obligatoires applicables à l'entreprise.

Quatre principes encadreraient son usage :

1. Une donnée saisie une seule fois : chaque co-investisseur, banque ou donneur d'ordre reprend le même chiffre, sans nouvelle définition.
2. Une donnée détenue par la participation : l'entreprise décide qui y a accès, ce qui protège les informations sensibles d'une société non cotée.
3. Une donnée traçable : le statut (mesurée, estimée, vérifiée), le justificatif, l'auteur et la date sont conservés, et le certificateur peut les consulter.
4. Un format ouvert : le modèle numérique VS publié par l'EFRAG sert de format d'échange, quel que soit l'outil utilisé par la participation ou par le fonds.

Cette approche réduit le coût de collecte pour les PME, rend les indicateurs comparables entre les fonds et facilite le contrôle du certificateur. Elle reste neutre vis-à-vis des outils : tableur, plateforme de la société de gestion ou logiciel de la participation. Harnest fonctionne déjà sur le principe d'une base de données unique déclinée en plusieurs référentiels ; Ascend se tient à la disposition du comité et de son sous-comité capital-investissement pour contribuer à la définition de ce socle.

Synthèse et contact

Nos six propositions prioritaires :

1. Annexer au référentiel un socle de données commun, fondé sur VS, détenu par la participation et partagé entre ses actionnaires.
2. Publier une liste minimale de points de données pour la due diligence ESG pré-investissement (critère 2.1).
3. Imposer le recalcul de l'année de référence en cas de changement de méthode, pour fiabiliser la cible à 3 ans (critère 3.1).
4. Publier la part de données mesurées, estimées et vérifiées pour chaque indicateur (critère 6, annexe 6).
5. Encadrer le passage des ratios monétaires aux données physiques pour le scope 3, et fournir un modèle de plan de transition pour les PME (annexe 4).
6. Tenir à jour la table de correspondance PAI/VS (annexe 3).

Contact : Patrice Hiddinga, CEO d'Ascend, contact@ascend-esg.com, ascend-esg.com.

Annexe : les fondateurs d'Ascend

Ascend a été fondée par trois associés dont les parcours couvrent la finance de marché, la notation, les données ESG et l'édition de logiciels.

Fabien Herelle, expert en logiciels et en données, ancien CPO de l'éditeur Sciforma à Paris et à Palo Alto. Il conçoit et construit la plateforme Harnest, le premier ERP des données extra-financières.

Patrice Hiddinga, ancien MD Stratégie chez BNP Paribas CIB, puis fondateur de Manaos, plateforme de transparisation et de scoring ESG des fonds d'investissement. Expert CS3D à l'AmCham France. Expert ESG chez CDC Croissance.

Sabine Lochmann, ancienne Global MD de Moody's ESG et membre de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Elle siège notamment au conseil d'administration de Blue Like an Orange Sustainable Capital, société d'investissement à impact.